

## RÉSOLUTION

**concernant la convocation des élections annoncées dans l'avis de date du 20 septembre 1999 (SU/1999/EL/1 Rev.1) et l'organisation d'élections afin de pourvoir tous les postes vacants au sein du Comité.**

Le Syndicat du Personnel du BIT, réuni en Assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> octobre 1999

**COMPRENANT** le besoin urgent de surmonter la crise créée par la démission de tous les membres du Comité du Syndicat au siège,

**CONSCIENT** de l'absolue nécessité de convoquer des élections au plus vite à fin d'assurer une représentation adéquate du personnel du BIT devant l'administration,

**DECIDE de confirmer la convocation des élections lancé par les scrutateurs dans les documents SU/1999/EL/1 (Rev.1) (Election de huit membres au Comité du Syndicat du Personnel pour l'exercice 1999-2001 et élection de huit membres au Comité du Syndicat du Personnel pour l'exercice 1998-2000) et SU/1999/ELF/1 (Elections complémentaires au Comité du Syndicat du membre titulaire pour l'Europe et le Moyen-Orient affecté hors siège et de quatre membres régionaux suppléants au siège pour la fin de l'exercice 1998-2000 (1.12.1999-30.09.2000)).**